

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée



COMMUNE DE REAUMUR

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 9 juillet 2019**

Convocations envoyées le mardi 2 juillet 2019.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme COUTAND est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2019.



N° 2019-37 : SCOM – Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ PREND acte du rapport annuel 2018 du SCOM.

N° 2019-38 : Assainissement collectif – Reversement du résultat assainissement du budget commune 2019 à la Communauté de Communes du Pays du Pouzauges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ ARRETE le montant du versement des excédents au profit de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges à 31 350,00 €.

N° 2019-39 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Mise en œuvre de l'avenant au contrat Vendée Territoire Pays de Pouzauges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ APPROUVE la liste des projets tels que présentés en annexe.
- ☞ APPROUVE le projet d'avenant au contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire du Pays de Pouzauges, la Communauté de Communes et le Département tel que joint en annexe à la présente délibération.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat et toutes les pièces relatives à cet avenant.

N° 2019-40 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges fixée dans le cadre d'un accord local

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ APPROUVE la nouvelle répartition des sièges selon la règle dérogatoire dite d'accord local pour la composition du Conseil de Communauté lors des prochaines élections municipales de 2020.

N° 2019-41 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ APPROUVE le rapport tel qu'il a été présenté et tel qu'annexé à la présente délibération.
- ☞ VALIDE la méthodologie de calcul des charges transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage comme indiqué dans le rapport annexé, et son application pour le second semestre 2019.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir.

N° 2019-42 : Pouzauges Bocage Football Club – Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, qui a donné pour 12 votants, 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- ☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association Pouzauges Bocage Football Club pour l'année 2019.
- ☞ CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2019.

N° 2019-43 : Budget commune 2019 – Décision modificative n°2

Travaux de rénovation du restaurant scolaire, salle Ferchault

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-52 : Salle polyvalente	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur le Maire lève la séance à 23h00.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 10 juillet 2019,
par Monsieur le Maire,
Joël PARPAILLON

